



Nombre de membres
du conseil municipal
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :
18

Conseillers absents :
1

Dont 1 avec pouvoir

VILLE DE SAINT-AMARIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-trois**, le vingt-sept du mois de février,

S'est réuni à 19 heures 00 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLLEN, maire

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs WEHRLLEN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – LOCATELLI Marie-Christine 2° adjoint - SAUZE Jean 3° adjoint - Nathalie BARRAUD 4° adjoint -

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – PETER Véronique – GAIDELLA Patrick – POULET Sabine - HORNY Marilyne – FRITHMANN Jean-Charles - SPERISSEN Alain – DUMOULIN Thierry – POTHIER Virginie – HUBER Emmanuelle – GSTALDER Emilie- HILDENBRAND Bastien – MULLER Gaëtan.

Absents excusés avec pouvoir :

EHLINGER René cm – donne pouvoir à Charles WEHRLLEN -

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

2023 – 02 : Etat prévisionnel des coupes 2023 et projet de travaux en forêt communale pour 2023

Charles WEHRLLEN, Maire, présente l'état des programmes prévisionnels des travaux en forêt communale de Saint-Amarin établis par les services de l'O.N.F.

Il présente à l'assemblée en vue d'adoption :

1. Le programme prévisionnel des travaux d'exploitation :

- Coupes à façonner 1639 m3 pour une recette brute de 74 230.- €
- Coupes en vente sur pied 0 m3 pour une recette de 0.- €
- Dépenses d'abattage et de façonnage prévues : 36 070.- €
- Dépenses de débardage prévues : 19 670.- €
- Dépenses de Maîtrise d'œuvre et gestion des forestiers : 5 081.- €
- Bilan net prévisionnel : 13 409- € HT

2. Le programme prévisionnel des travaux patrimoniaux :

Coût total des travaux 55 720.- € HT sans maîtrise d'œuvre comprenant :

- Travaux sur limites et parcellaire : 1 720.- €
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier : 380.- €
- Travaux sylvicoles : 4 300.- €
- Travaux d'infrastructure : 39 000.- €
- Travaux d'accueil du public : 8 490.- €
- Travaux divers : 1 700.- €
- Travaux défense des forêts contre l'incendie : 130.- €

Après avoir entendu les explications de M. le Maire ;

Sous réserve que chaque décision de coupe de bois ou de travaux soit soumise au préalable à l'approbation du Maire ;

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation 2023 et le programme des travaux patrimoniaux ci-dessus listés ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants à ces programmes prévisionnels seront inscrits au Budget Primitif Forêt 2023 ;
- **DONNE** au Maire toute délégation pour signer et approuver en cours d'année, par voie de conventions ou de devis, la réalisation de ces prévisions dans la limite des crédits ouverts par le conseil municipal.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Charles WEHRELEN